



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC - PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

Adoption finale du règlement #RY-2026-134 déterminant le traitement des élus

Le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 2 juin 2026, lors d'une séance ordinaire tenue au Pavillon communautaire au 100, rue Guilbault à Yamaska, le règlement numéro #RY-2026-134 déterminant le traitement des élus.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

De plus, le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Yamaska, ce **3 juin 2026**.

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h 30 le 3 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2026.

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière